



Marenne Adour Côte-Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2004 A 19 HEURES  
ENSEMBLE SOCIOCULTUREL A SAUBION  
(sur convocation du 30 août 2004 )**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 41  
absents représentés : 8  
absents excusés : 2  
absents : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2004**

L'an deux mille quatre, le six du mois de septembre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à l'ensemble socioculturel à Saubion, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

**Présents :** Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Hervé BOUYRIE, Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav DE HOYOS, René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Pierre ÇABALOUÉ, Madame Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Louis CAULONQUE, Jean CAZENAVE, Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Patrick LABORDE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Jean LASSERRE, Alain LAVIELLE, Jean-Michel MONCLA, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jean Pierre POURRUT, Michel ROQUES, Dominique TEÏLETTCHE et Madame Pierrette VIGNAUX.

**Absents représentés :** Mr Eric KERROUCHE a donné pouvoir à Mr Michel CASTETS, Mr Jacques BAYLE a donné pouvoir à Mr Jean-Pierre DUFAU, Mr Francis BETBEDER a donné pouvoir à Mr Dominique TEÏLETTCHE, Mr Eric JALRAN a donné pouvoir à Mr Louis CAULONQUE, Mr Michel LAUSSU a donné pouvoir à Mr Christian CHARLIER, Mr Serge LUCMARET a donné pouvoir à Mr Charles MAUVOISIN, Mme Nathalie LUPÉ a donné pouvoir à Mr Jean-Claude SAUBION, Mme Valérie MARCINIAK a donné pouvoir à Mr François GUILLOT.

**Absents excusés :** Messieurs Michel CRABOS et Robert LAFITTE.

**Absents :** Messieurs Jean-Paul BROSSE, Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Jérôme PETITJEAN, Jean RIU, Xavier SOUBESTRE.

**Secrétaire de séance :** Madame Jeanine LABÈQUE

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PLH	
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/06/04 A MESSAGES	MONSIEUR LE PRÉSIDENT
3	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES A – ZAE de MACS à JOSSE – Viabilité complémentaire SYDEC B – ZAE de MACS à TOSSE – Cahier des charges / Règlement	M. Jean-Claude DARZACQ
4	LOGEMENTS SOCIAUX A – Avenant garantie d'emprunt COL à Saubrigues B – Programme de construction de 8 logements sociaux à Magescq avec le COL – Participation MACS et garantie emprunt	MONSIEUR LE PRÉSIDENT M. Jean-Claude SAUBION
5	PERSONNEL DE MACS A – Application du régime à temps partiel aux personnels de MACS B – Frais de déplacement de la médiatrice des gens du voyage	MONSIEUR LE PRÉSIDENT
6	SUBVENTION A L'ASSOCIATION SURF LANDES POUR LE QUICKSILVER PRO FRANCE 2004	MONSIEUR LE PRÉSIDENT
7	QUESTIONS DIVERSES A – Projet de réalisation d'un équipement aquatique communautaire – Avenant au marché d'étude de faisabilité initial B – IMATOURISME - Subvention et participation de MACS C – Aménagement d'un carrefour à Labenne sur la RD 126 – Convention entre le Conseil Général et MACS D – Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents	MONSIEUR LE PRÉSIDENT  M. Jean-Yves MONTUS MONSIEUR LE PRÉSIDENT  MONSIEUR LE PRÉSIDENT
8	INFORMATIONS DIVERSES A – Programmation des réunions avec le Groupe FCL B – Enquête 0/18 ans C – Taux de taxe professionnelle 2004 des communes MACS D – Projet de création d'un parc à thème régional avec l'ancien paquebot « France »	MONSIEUR LE PRÉSIDENT MONSIEUR LE PRÉSIDENT MONSIEUR LE PRÉSIDENT M. Jean-Pierre POURRUT

Sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne à l'unanimité Madame Jeanine LABEQUE secrétaire de séance.

### 1 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PLH

Messieurs Francis POUGET Directeur de l'Agence PLACE et Thierry GELAS son adjoint présentent à l'assemblée communautaire le diagnostic du Programme Local de l'Habitat.

Le Président signale que ce diagnostic sera consultable courant septembre sur le réseau intranet de MACS.

### ***ELEMENTS FORTS DU DIAGNOSTIC :***

Un territoire traversé par une très forte dynamique démographique  
Une forte installation de ménages actifs (70% des nouveaux ménages entre 1990 et 1999).  
Une croissance démographique qui concerne l'ensemble du territoire de la communauté.  
Un territoire actif, en expansion: près de 15.000 emplois sur le territoire pour 16.200 actifs occupés,  
Une forte mobilité domicile travail : 4.550 personnes travaillent hors de MACS  
Mais des emplois à bas niveaux de qualification et à faible rémunération

### ***Une flambée des coûts du foncier et de l'immobilier***

Une pression continue qui s'exerce aujourd'hui sur l'ensemble du territoire  
Une pression répartie sur tout le territoire avec un ralentissement sur les communes du littoral (saturées) et une accélération de la pression sur le reste de MACS.

### ***Une carence très forte en logements locatifs :***

Une concurrence forte des résidences secondaires qui représentent 47.5% des logements (26% dans les Landes) concentrées sur les communes du littoral.

- Un parc locatif privé de 4.043 logements soit 22% des résidences principales (25% moyenne nationale) qui propose une offre avec des prix de location très élevés,
- Un parc locatif conventionné très réduit : 919 logements en 2003 soit moins de 20% des logements locatifs (moyenne nationale: 44%),
- Un rôle significatif du parc communal, notamment dans les petites communes : 76 logements répartis sur 13 communes,
- Un poids marginal du parc privé conventionné: 32 logements répartis sur 13 communes.

### ***Synthèse :***

Un territoire doté d'un bon niveau d'équipement en terme de services et d'emplois,  
Un territoire contrasté, entre espace rural et stations balnéaires, bourgs et espaces en conurbation,  
Des contraintes, des marges de manœuvre et des perspectives d'évolution différenciées selon les communes: présence ou non de foncier constructible, existence ou non de réserves foncières communales, prégnance de l'activité touristique, poids de l'activité agricole, ...  
Un risque de fragilisation de l'image du territoire, au détriment de son attractivité et de sa qualité de vie.  
Des coûts d'acquisition de plus en plus dissuasifs qui définissent, au sein du territoire, des secteurs à accessibilité réservée aux ménages à hauts revenus.  
Une difficulté pour assurer les «parcours logements» des habitants sur le territoire, qu'il s'agisse de projets d'acquisition ou de demande de location.  
Une difficulté croissante pour les collectivités locales à prévenir et réguler les contre-effets de l'explosion des marchés de l'habitat.

→ qui invitent à décliner les enjeux habitat du PLH en prenant en compte la diversité des composantes du territoire autant que les complémentarités et les interdépendances à nouer entre elles.

*Sur proposition du comité de pilotage, l'agence PLACE propose à l'assemblée trois orientations cadres pour le PLH de MACS avec les séminaires de travail qui s'y rapportent :*

#### **Orientation 1 : Promouvoir la diversité de l'offre d'habitat du territoire**

##### ***Séminaire 1 : diversifier l'offre d'habitat***

- Deux enjeux pour la diversification de l'Habitat:  
Le rôle des collectivités locales dans la production de logements

Le partenariat avec les organismes bailleurs sociaux

- Débat: quelles perspectives pour élargir l'offre d'habitat ?

### Orientation 2 : Développer l'action foncière

#### *Séminaire 2 - Construire une politique foncière habitat*

- Les enjeux de l'action foncière habitat  
Maîtriser les terrains stratégiques  
Maîtriser les rythmes de construction  
Maîtriser les formes urbaines et les densités  
Maîtriser les coûts du foncier
- Débat : aller vers une politique foncière locale  
Quel rôle pour les acteurs publics  
Les étapes de construction de la politique foncière

### Orientation 3 : Consolider le savoir-faire et la maîtrise d'ouvrage locale habitat

#### *Séminaire 3 - Animer la politique habitat de MACS*

- L'ingénierie de projet
  - Les services à l'habitat
  - Les réponses prioritaires
- Au sein de la Communauté de communes (mutualisation des ressources , formation, moyens supplémentaires)

*Après cet exposé, on peut noter les interventions suivantes :*

Monsieur Ladislas DE HOYOS interroge le cabinet sur l'existence de statistiques concernant les locations saisonnières locales dont une partie serait peut-être convertible en habitat permanent.

Monsieur Francis POUGET lui répond qu'il ne dispose pas de statistiques sur les locations saisonnières de MACS. Il a bien noté au cours de ses entretiens avec les maires que ces locations constituent un très important gisement de logements sur les communes littorales.

L'OPAH MACS 2 de son côté devrait permettre d'appréhender les possibilités de « bascule » de certaines locations saisonnières vers des locations permanentes.

Monsieur Jean LALANNE fait remarquer qu'il ressort des réunions organisées dans le cadre de l'OPAH MACS 2 que cette bascule serait la bienvenue pour les communes littorales parmi lesquelles Seignosse dont le nombre de logements saisonniers est exorbitant mais qu'elle est économiquement beaucoup moins intéressante pour les propriétaires de ces logements qui seront à son avis très difficile à convaincre.

Monsieur Francis POUGET estime qu'une réflexion communautaire sur ce point est néanmoins souhaitable d'autant plus que l'on constate ces derniers temps dans ces logements un phénomène nouveau de sédentarisation à l'année surtout par des retraités alors que ces logements ne sont pas conçus pour un habitat permanent.

Il est à son avis indispensable avec le concours des agences immobilières locales de mieux connaître ce gisement de logements saisonniers pour ensuite mettre en place des actions qui pourraient inciter certains propriétaires à convertir leurs locations saisonnières en locations permanentes.

Après ces interventions, le Président

- propose à l'assemblée d'organiser les deux premiers séminaires le lundi 27 septembre salle du Conseil municipal à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse :
  - 9 h 30 : diversifier l'offre d'habitat
  - 14 h 30 : Construire une politique foncière habitat
- enregistre les inscriptions suivantes :
  - 1<sup>er</sup> séminaire à 9 h 30 : Messieurs Charles MAUVOISIN, Hervé BOUYRIE, Madame Anne-Marie CANCOUET, Messieurs Jean CAZENAVE, Jean-Claude DAULOUEDE, Guy FRANÇOIS, Mesdames Jeanine LABEQUE, Marielle LABERTIT, Michèle LABEYRIE, Messieurs Jean LASSERRE, René FIALON, Christian DUHAA, Alain LAVIELLE.
  - 2<sup>o</sup> séminaire à 14 h 30 : Messieurs Jean-Claude SAUBION, Pierre ÇABALOUÉ, Jean CAZENAVE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Patrick LABORDE, Jean-Pierre LAHILLADE, Jean LALANNE, Francis LAPEBIE, Jean-Marc SABAROTS, Dominique TEILETCHE, Madame Pierrette VIGNAUX, Messieurs René FIALON, Christian DUHAA, Madame Michèle EL MANNAÏ.

Le troisième séminaire « Animer la politique de l'habitat de MACS » sera organisé courant octobre.

## **2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AOUT 2004 A SAINTE-MARIE-DE-GOSSE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le conseil communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

## **3 – ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DARZACQ**

### ***A – ZAE DE MACS A JOSSE – VIABILITE COMPLEMENTAIRE SYDEC***

Le Rapporteur expose que :

- des travaux complémentaires de viabilité s'avèrent nécessaires dans la ZAE de MACS à Josse pour subdiviser et aménager le lot C initial de 19 029 m<sup>2</sup> en trois nouveaux lots.
- deux lots sont déjà retenus par les entreprises ESSOR à Anglet et Michel Henri Distribution à Saint-Vincent-de-Tyrosse dont les candidatures seront proposées à l'assemblée lors de la prochaine séance.
- Le devis complémentaire du SYDEC pour la desserte électrique basse tension et téléphonique de ces trois lots se décompose somme suit :

Montant estimatif TTC	10 300 €
TVA	1 688 €
Montant HT	8 612 €
Subventions du SYDEC	5 048 €

**Participation Marenne Adour Côte-Sud 3 777 €**

Il expose ensuite que :

- des travaux complémentaires de voirie, assainissement et eaux pluviales pour un montant de 20 000 € HT environ sont également nécessaires,

- l'ensemble de ces travaux complémentaires participation du SYDEC comprise représente pour la communauté un surcoût de 1,40 € HT le mètre carré,
- le prix de vente de 10 € HT le mètre carré suivant avis du service des Domaines avant subdivision a été estimé à 11,40 € HT le mètre carré par ce même service après subdivision.

Le rapporteur invite ensuite l'assemblée communautaire à se prononcer sur ce devis complémentaire du SYDEC qu'elle approuve à l'unanimité ainsi que l'inscription au budget 2004 de la participation communautaire de 3 777 € restant à la charge de MACS.

## ***B – ZAE DE MACS A TOSSE***

Le rapporteur expose que le dossier de lotissement établi par le Cabinet de géomètres SCP MARMANDE-VILLENAVE a reçu en réunion du 24/08/2004 un avis favorable des ateliers communautaires « Développement économique » et « Extension ZAE et pépinières d'entreprises ».

### ***a - Présentation du projet de lotissement :***

Ce projet de ZAE qui se situe au-dessus de la ZA existante de Tosse concerne une parcelle communautaire de 32 058 mètres carrés parties communes incluses.

La desserte de cette ZAE est assurée par un voie communale existante, la rue de Lacomian, une autre voie est envisagée débouchant sur la RD 652 avec réalisation éventuelle d'un futur giratoire et participation des propriétaires des terrains traversés situés en zone III NA du POS.

Cette ZAE se décompose en 4 îlots permettant un découpage à la carte en fonction des demandes étant précisé qu'aucun lot ne sera inférieur à 1 000 mètres carrés.

Îlot 1 de 3 350 m<sup>2</sup> pourra être subdivisé en 3 lots maximum

Îlot 2 de 3 000 m<sup>2</sup> sera conservé en lot unique

Îlot 3 de 9 392 m<sup>2</sup> pourra être subdivisé en 8 lots maximum

Îlot 4 de 12 767 m<sup>2</sup> pourra être subdivisé en 6 lots maximum

Le nombre maximum de lots est limité à 18.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce projet de lotissement.

Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE indique ensuite qu'il a d'ores et déjà reçu un nombre de candidatures suffisant pour commercialiser la totalité du lotissement dont celle particulièrement pressante de l'entreprise DAULOUEDE réservataire de 12 000 mètres carrés.

### ***b – Cahier des charges et règlement de lotissement***

Le rapporteur expose que l'atelier communautaire a examiné avec soin ces deux documents, notamment :

- l'article 5.4 du **Cahier des Charges** sur l'engagement de construire de l'acquéreur qui stipule :

*« l'acquéreur s'interdit de revendre le terrain avant d'avoir édifié son bâtiment d'activité. L'acquéreur s'oblige à édifier complètement la construction après obtention du permis de construire, et dans le délai maximum de 5 ans à compter de l'entrée en jouissance, étant précisé que la construction devra être commencée dans les 4 ans.*

*A défaut de construction dans le délai prescrit, la vente sera résiliée de plein droit et le prix d'achat conservé par la Communauté de Communes vendeuse à titre de dommages intérêts. Le terrain sera alors repris par la Communauté de Communes dans l'état ou il se trouvera, avec les constructions qui auraient pu être commencées sans que l'acquéreur puisse réclamer la moindre indemnité.*

*Toutefois, au cas où un acquéreur se trouverait dans l'impossibilité de remplir les conditions découlant du présent article, par cas de force majeure ou pour une cause dont le bien fondé sera apprécié par la Communauté de communes, il pourra être accordé à cet acquéreur un sursis ou une autorisation de revente de son terrain au prix fixé par la Communauté de Communes ».*

- l'article 2.1 du **Règlement** sur les types d'occupation ou d'utilisation des sols admis qui stipule :

*« Ce lotissement est destiné à accueillir les activités industrielles, artisanales ou commerciales ou toutes autres activités répertoriées à la Chambre de Commerce et d'Industrie.*

*En plus des bâtiments d'activité, un logement de gardiennage est autorisé dans les conditions suivantes :*

➤ *la surface affectée à l'habitation devra être intégrée au bâtiment d'activité et ne devra pas excéder la moitié de la surface totale bâtie.*

➤ *limitation du logement à 3 pièces principales,*

➤ *limitation du logement à 80 m<sup>2</sup> SHON,*

➤ *interdiction de vendre la partie logement séparément de la partie habitation,*

➤ *interdiction de changer sans autorisation la destination d'une partie affectée à l'activité. »*

Ces dispositions sont destinées à éviter lors d'une cession d'activité la réalisation de plus-values immobilières sur la partie habitation des locaux professionnels.

Le rapporteur indique que ces documents sont consultables sur le réseau intranet de MACS.

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ces documents ce qu'elle fait en les approuvant à l'unanimité.

#### **4 – LOGEMENTS SOCIAUX**

##### ***A – AVENANT GARANTIE D'EMPRUNT COL A SAUBRIGUES***

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 3 novembre 2004, elle avait approuvé une participation de MACS de 46 635 € pour la réalisation des VRD internes d'un programme de construction par le COL de 8 logements sociaux à Saubrigues assortie d'une garantie communautaire de 50% en complément du Conseil Général sur un montant d'emprunt de 418 303,25 €.

Puis, il expose qu'en raison de changements intervenus à l'échelon national dans le financement de ces opérations suite à une diminution des subventions de l'Etat, le montant d'emprunt à garantir à hauteur de 50% s'élève désormais pour cette même opération à 509 001,54 €.

Il est donc nécessaire d'entériner par voie d'avenant le nouveau montant d'emprunt à garantir ce que l'assemblée communautaire fait à l'unanimité.

##### ***B – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX A MAGESCQ AVEC LE COL***

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SAUBION**

Le rapporteur expose :

- que la commune de Magescq projette la construction avec le COL, sur un terrain en bordure de la RD Magescq /Saint-Paul-les-Dax, de 8 appartements locatifs : 1 T2, 4 T3, 3 T4 pour un montant maximum estimé à 753 413 € dont cet organisme serait le constructeur-bailleur.

- que conformément aux dispositions de l'article 6.5.2 des statuts de MACS :
  - la participation de MACS à la réalisation des travaux de VRD se fera via l'octroi au COL d'une subvention communautaire estimée à ce jour à 65 000 €,
  - la participation de la commune de Magescq à cette opération se fera sous forme d'un reversement à MACS représentant un tiers de cette subvention.

Une convention ultérieure règlera les modalités de l'engagement financier de la commune de Magescq vers MACS.

Le projet de convention à intervenir entre MACS et la COL pour la réalisation de cette opération prévoit d'autre part une garantie communautaire à hauteur à 50% en complément de celle accordée par le Conseil Général sur un montant d'emprunt de 501 133,56 € par le COL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur Jean-Claude SAUBION confirme que la participation communautaire de 65 000 € n'intègre pas la valeur foncière des terrains qui appartiennent à la commune de Magescq.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve le projet de construction par le COL sur un terrain appartenant à la commune de Magescq d'un ensemble immobilier à vocation sociale de huit appartements,
- donne son accord de principe pour :
  - l'octroi d'une participation communautaire estimée à ce jour à 65 000 €
  - garantir à hauteur de 50% en complément de la garantie accordée par le Conseil Général, les emprunts contractés par le COL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 501 133,56 €.

Le Président précise que ces dispositions feront l'objet d'une convention qui sera soumise au Conseil communautaire lors d'une prochaine séance.

## **5 – PERSONNELS DE MACS**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

### ***A – APPLICATION DU REGIME A TEMPS PARTIEL AUX PERSONNELS DE MACS***

Le Président expose à l'assemblée qu'une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'EPCI est requise pour permettre au Maire ou au Président de la structure intercommunale d'accorder un temps partiel (exemple pour élever un enfant ou pour convenances personnelles) aux personnels de MACS exerçant leurs fonctions à temps complet sous réserve des nécessités de fonctionnement du service et notamment de sa continuité.

Le Président invite ensuite l'assemblée communautaire à se prononcer sur ce dossier ce qu'elle fait à l'unanimité.

Les autorisations seront accordées par le Président conformément aux textes en vigueur sous réserve des nécessités de fonctionnement du service et notamment de sa continuité.

### ***B – FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA MEDIATRICE DES GENS DU VOYAGE***

Le Président rappelle que la médiatrice des gens du voyage est mise à la disposition de MACS par le service de remplacement du Centre de Gestion des Landes.

Une délibération du conseil communautaire approuvant le remboursement de ses frais de déplacement sur la base du barème ministériel en vigueur est donc requise ; la médiatrice ne faisant pas partie des effectifs du personnel de MACS.

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce dossier ce qu'il fait en l'adoptant à l'unanimité.

## **6 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION SURF LANDES POUR LE QUICKSILVER PRO FRANCE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose que l'association Surf landes sollicite une subvention communautaire de 25 000 € pour l'organisation du Quicksilver Pro France du 24 septembre au 3 octobre 2004.

Le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires proposent d'attribuer à cette association la même subvention qu'en 2003 pour cette manifestation soit 20 000 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve cette proposition.

Le Président ajoute que l'association sera invitée à venir chercher au siège une banderole MACS pour l'installer sur site.

Monsieur Jean-Pierre DUFAU de son côté signale la présence de MNS/CRS supplémentaires en renfort des effectifs habituels puis souligne tout l'intérêt de cette manifestation de prestige qui permet à la saison estivale de jouer les prolongations.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

### ***A – PROJET DE REALISATION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – AVENANT AU MARCHE D'ETUDE DE FAISABILITE***

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président rappelle que lors de sa réunion du 30 août 2004, le Conseil communautaire de MACS s'est prononcé sur la nécessité de confier par voie d'avenant à la société IPK un complément de mission, afin de mettre à la disposition des élus certains éléments complémentaires nécessaires à la prise de décision.

La société IPK Conseil propose de réaliser cette prestation complémentaire pour la somme de 1 435,20 € TTC représentant 4,51 % du montant du marché initial sans formalités préalables s'élevant à 31 831,60 € TTC.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cet avenant ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

### ***B – IMATOURISME 2004 – SUBVENTION ET PARTICIPATION DE MACS***

**Rapporteur : Monsieur Jean-Yves MONTUS**

Le Rapporteur expose tout d'abord :

*« Imatourisme », la rencontre nationale des professionnels du tourisme et de la communication, se déroulera cette année encore à Moliets, les 4, 5, et 6 octobre prochains.*

*Le thème choisi pour 2004 porte sur un problématique d'actualité : les opportunités de développement de l'avant et l'après saison.*

*Le Conseil Général des Landes et le Conseil Régional d'Aquitaine se sont associés pour financer l'opération, et Imatourisme se clôturera le mercredi 6 par une journée « spécial Aquitaine ».*

*A l'occasion de cet évènement, nous avons pensé que notre région pouvait valoriser certains de ses produits en les faisant découvrir ou mieux connaître. C'est ainsi que nous avons demandé à M. Bernard COUTANCEAU, ancien Directeur général du concours des produits au salon de l'agriculture à Paris, d'organiser deux « dégustations-découvertes » le lundi 4 octobre. La première, avant le dîner, portera sur les huîtres (avec une place pour celles d'Hossegor bien sûr), la seconde sera consacrée aux armagnacs, cognacs et rhums.*

*Ces dégustations étant financées par des partenariats institutionnels ou privés, il m'a semblé opportun de vous proposer en priorité la possibilité d'associer votre collectivité à cette initiative, compte tenu du prix modique (1 000 €) et de l'intérêt que vous avez toujours manifesté pour Imatourisme. Si votre réponse était positive, nous mettrions bien sûr en valeur votre parrainage dans les formes publicitaires qui vous paraîtront les plus appropriées.*

Le rapporteur expose ensuite de concert avec le président que l'atelier communautaire « Promotion Tourisme » a donné un avis favorable pour la prise en charge d'une journée complète de séminaire comprenant conférences, réunions de travail et repas pour les Présidents, personnels de direction et personnels titulaires des offices de tourisme de MACS ainsi que pour les membres de cet atelier souhaitant participer.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité

décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € au Comité Départemental du Tourisme pour l'organisation d'Imatourisme 2004,
- de prendre en charge les frais d'une journée complète de séminaire comprenant conférences, réunions de travail et repas pour les Présidents, personnels de direction et personnels titulaires des offices de tourisme de MACS ainsi que pour les membres de l'atelier « Promotion Tourisme » souhaitant participer.

#### C – AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A LABENNE SUR LA RD 126 – CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET MACS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que le Conseil Général des Landes a retenu dans le programme départemental 2004 l'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la RD 126 et de la voie communale desservant le collège à Labenne, ainsi que l'élargissement et le renforcement de la voie communale.

Le montant de l'opération sera de 170 000 € TTC. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	<b>Montant</b>	<b>Participation départementale</b>	<b>Participation MACS</b>
<b>Voie communale giratoire</b>	34 000 €	/	34 000 €
	108 000 €	72 000 €	36 000 €
<b>TVA 19.6%</b>	28 000 €	28 000 €	/
<b>TOTAL</b>	170 000 €	100 000 €	70 000 €

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention fixant les procédures et les engagements financiers respectifs du Conseil Général et de MACS ce qu'elle fait en adoptant cette convention à l'unanimité.

#### D - INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 30 juin 2004 précise les modalités d'application du décret du 25 juin 2004 fixant les nouveaux taux des indemnités de fonctions des élus intercommunaux en application des articles 97 et 99 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'application de ces taux qui n'est pas automatique nécessite l'adoption préalable d'une délibération du conseil communautaire dans les trois mois qui suivent la parution de ce décret.

Il rappelle ensuite que MACS se situe dans la tranche de population des communautés de communes à fiscalité propre de 20 000 à 49 999 habitants pour lesquelles les indemnités maximales de fonctions brutes mensuelles des élus intercommunaux sont désormais les suivantes :

Population (habitants)	Indemnité maximale brute des Présidents au 01/07/04		Indemnité maximale brute des Vice-Présidents au 01/07/04	
	Taux en % de l'IB 1015	Montant mensuel (en euros)	Taux en % de l'IB 1015	Montant mensuel (en euros)
De 20 000 à 49 999	67,50 %	2 433,36	24,73 %	891,51

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce dossier ce qu'elle fait en approuvant à l'unanimité l'attribution de ces indemnités à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

## 8 – INFORMATIONS DIVERSES

### *A – PROGRAMMATION DES REUNIONS AVEC LE GROUPE FCL*

*Rapporteur : Monsieur le Président*

Ces réunions sont programmées comme suit :

30 septembre – SOUSTONS – Salle de spectacle Roger Hanin

Communes de : Soustons, Moliets, Messanges, Azur, Vieux-Boucau, Magescq, Tosse et Saint-Geours-de-Maremne.

18 heures : élus

19 heures : public

1<sup>er</sup> octobre – SEIGNOSSE – Hall des Sports

Communes de : Seignosse, Angresse, Soorts-Hossegor, Capbreton et Labenne.

18 heures : élus

19 heures : public

2 octobre – SAUBRIGUES – Salle de la Mamisèle

Communes de : Saubrigues, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Josse, Saubusse, Benesse-Maremne, Orx, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, et Sainte-Marie-de-Gosse.

10 heures : élus

11 heures : public

Le Président invite les délégués à faire part d'ores et déjà de la tenue de ces réunions aux élus municipaux de leurs communes respectives.

***B – ENQUETE 0/18 ANS – RENCONTRES AVEC LE PUBLIC***

***Rapporteur : Monsieur le Président***

8 novembre – MOLIETS à 18 heures 30 – Salle des Séminaires  
Secteur : Azur, Moliets, Messanges, Vieux-Boucau.

9 novembre – SOUSTONS à 18 heures 30 – Salle de spectacles Roger Hanin  
Secteur : Soustons, Magescq, Tosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saubusse.

15 novembre – CAPBRETON à 18 heures 30 – Salles municipales  
Secteur : Seignosse, Soorts-Hossegor, Capbreton, Labenne.

16 novembre – SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE à 18 heures 30 – Salle du Clercq  
Secteur : Saubrigues, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Josse, Saubusse, Benesse-Maremne, Orx, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, et Sainte-Marie-de-Gosse.

***REUNIONS*** élus répartis en 4 ateliers thématiques :

16 octobre – MOLIETS – Centre des séminaires –  
de 10 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 16 heures 30 suivies de la réunion plénière

***C – TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE 2004 DES COMMUNES MACS***

***Rapporteur : Monsieur le Président***

Le Président fait part des taux de TP applicables en 2004 aux communes de MACS dans le cadre de la mise en place de la TPU.

***D – PROJET DE CREATION D'UN PARC A THEME REGIONAL***

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre POURRUT***

Monsieur Jean-Pierre POURRUT Président de l'Association « Le France en Aquitaine » expose le projet de son association tendant à sauver le paquebot France en l'aménageant en parc à thèmes et de son mouillage possible sur le « Gouf de Capbreton ». Puis, il remet à chaque délégué une plaquette descriptive du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

**Le Secrétaire**

**Le Président**

**Jeanine LABEQUE**

**Michel CASTETS**